





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-317**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc169842-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MEDIATION SOCIALE - CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET PREVENTION DE LA
DELINQUANCE- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADDAP 13.**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MEDIATION SOCIALE - CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADDAP 13. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis maintenant 4 ans, la Ville d'Aix en Provence s'est engagée dans une politique de coordination des acteurs de prévention de la délinquance et de sécurité.

Par l'installation de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD) en 2010, elle a amorcé un partenariat opérationnel avec les différentes institutions compétentes en la matière. La signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) le 10 octobre 2014 a permis de concrétiser ce partenariat par un document cadre ciblant des actions opérationnelles et structurantes à développer sur le territoire.

Treize fiches actions ont vu le jour ainsi qu'une gouvernance adaptée permettant une animation du partenariat sans cesse renouvelée. Ces fiches actions s'articulent autour de quatre grandes thématiques :

- La prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes adultes
- La Prévention de la Récidive
- L'Aide aux victimes et l'accès aux droits
- La tranquillité publique

C'est dans le cadre de cette dernière thématique que l'action de médiation sociale et éducative « de la rue au Lycée » a vu le jour. Il s'agit d'articuler un dispositif de médiation soutenu par le Conseil Régional autour des lycées avec un dispositif soutenu par la Ville et ses partenaires de l'État et de la Communauté du Pays d'Aix sur l'espace public en zones prioritaires et ainsi, de créer une équipe mobile de 7 personnes permettant d'intervenir en coordination avec les différents partenaires du territoire sur les conflits d'usage sur l'espace public.

I/ Opportunité d'un projet de médiation sociale et éducative sur la Ville d'Aix en Provence

Parmi les problématiques mises en exergue dans le cadre du CLSPD, la thématique du décrochage scolaire, de l'oisiveté de certains jeunes et des difficultés de tranquillité liées à des rassemblements dans certains quartiers aixois où aux abords des établissements scolaires est apparue comme prioritaire dans les réponses à apporter. En effet, il s'agissait de répondre de manière pragmatique et opérationnelle en augmentant la présence de professionnels de rue sur des lieux et des horaires adaptés. Aussi, une fiche action relative au soutien collectif d'actions de médiation sociale et éducative dans la rue a vu le jour sous l'impulsion des partenaires du CLSPD.

Il s'agissait de favoriser l'émergence de projets associatifs qui ciblent des lieux et les moments précis de troubles en vue de mener différentes interventions permettant de prévenir les difficultés sur certaines zones et de mieux dialoguer avec l'habitant.

L'association ADDAP13 qui déploie déjà des missions d'action sociale pour le Conseil Départemental au titre de la prévention spécialisée sur le territoire d'Aix en Provence, a proposé de mettre en place une action complémentaire correspondant tout à fait aux attentes et objectifs affichés dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il s'agit par cette action, de créer un dispositif plus orienté sur la prévention des conflits et des troubles sur l'espace public.

A ce titre, le Conseil Municipal avait validé le 10 octobre 2013 par délibération n°2013-572 un soutien financier de la Ville d'Aix en Provence dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif, pour la mise en place du projet de l'ADDAP13 « de la rue au lycée, pour une dynamique de territoire sur la commune d'Aix en Provence par la médiation sociale et éducative à la civilité ».

Ce soutien financier se répartissant sur la programmation tri-annuelle suivante :

année 2013 : **10 000 €**

année 2014 : **40 000 €** (réduits à 30 000 € par avenant du fait d'un décalage dans la mise en place de l'action)

année 2015 : **40 000 €**

II/ Mise en place du projet

Depuis le début 2014, une équipe de 7 médiateurs (dont un chef de service expérimenté et titulaire du diplôme d'Éducateur Spécialisé) œuvre sur les territoires ciblés dans le cadre de la stratégie territoriale, en assurant une présence pendulaire en fonction des lieux et des horaires :

Il s'agit d'une action tout au long de l'année qui vise à positionner des acteurs de rue visibles aux abords de certains lycées et sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, particulièrement Encagnane et le Jas de Bouffan en fin de journée et début de soirée ou durant les temps de forte affluence (marchés...).

III/ Missions et modes d'Intervention

Plusieurs missions intergénérationnelles sont dévolues aux médiateurs sociaux :

- Assurer une veille active des espaces (abords des établissements scolaires, transports, lieux de regroupements...) par des tournées ambulatoires définie en fonctions des points névralgiques repérés.
- Aller au devant des publics et prévenir les dérives délinquantes dues à l'oisiveté
- repérer les jeunes les plus en ruptures et les orienter vers les structures idoines
- Intervenir sur les incivilités
- Observer les dysfonctionnement et faciliter les usages du territoire et les liens intergénérationnels
- Identifier les situations à risque et informer les partenaires compétents (police, éducateurs, services techniques...).
- Rencontrer et dialoguer avec les usagers.
- Réguler les tensions, les conflits entre personnes, entre groupes.

IV/ Bilan de la mise en place sur 2014

Malgré le retard prit dans la mise en œuvre de l'action initialement prévue en 2013, l'année 2014 a permis à l'équipe de prendre contact et d'être repérée sur les différents territoires ciblés mais aussi d'établir des liens avec les partenaires institutionnels agissant sur le territoire (Police Nationale, Éducateurs, Centres Sociaux...).

Les modalités de communications avec le CLSPD ont été précisé, des fiches de signalements ont vu le jour et des relations avec les conseillers de secteur ont été établies.

De manière parallèle, l'action visait aussi à travailler sur l'insertion des médiateurs en eux même, recrutés en Contrat d'Avenir parmi les populations des territoires prioritaires de la Ville d'Aix en Provence.

Un comité de Pilotage Bi-annuel permet de suivre et de réorienter l'action si besoin.

V/ Le partenariat mobilisé

Pour mettre en place ce projet, le partenariat mobilisé dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance permet d'agir à plusieurs niveaux sur la pertinence du travail :

Au niveau financier :

Les partenaires du CLSPD sont sollicités pour accompagner collectivement la mise en place de cette action et soutenir le projet proposé par l'ADDAP13 :

- L'État participe à hauteur de **20 000 €** au titre du Fond Interministériel dédié à la Prévention de la Délinquance
- La Communauté du Pays d'Aix participe à hauteur de **30 000 €**
- Le Conseil Régional participe en mobilisant 3 médiateurs autour des lycées

Au niveau opérationnel et dans le suivi :

L'ensemble des partenaires du CLSPD sont associés pour donner au projet une cohérence dans les orientations stratégiques car la médiation n'a de sens que si elle est adossée à un travail de réseau. En effet, sa vocation première est de créer du lien social. A ce titre, les agents de médiations ne pourront agir seul, en l'absence de contact avec les acteurs de l'espace public.

Ainsi, ils sont en contact permanent avec la Direction Politique de la Ville qui porte le dispositif CLSPD et pilote l'action.

VI/ Le financement octroyé par la Ville au titre de l'année 2015

Répondant à son engagement au titre de la convention pluri-annuelle ci-annexée, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de valider le subventionnement de l'association ADDAP13 sur la base d'un montant de **40 000 €** pour cette action

Un travail parallèle de recherche de financement s'amorce afin d'élargir peu à peu l'équipe de médiation du territoire en y associant de nouveaux partenaires au titre du CLSPD et en recrutant des jeunes aixois pour leur permettre de se former sur les métiers de l'animation et de l'éducation populaire, tout en participant activement au lien social sur leur territoire.

Cette proposition a été validée le 12 mai 2015.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demanderai de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** le versement de la subvention de 2015 de 40 000 € (quarante mille euros) à l'ADDAP 13 :
- **DIRE** que la dépense de 40 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire CLSPD N°92 110 6574 3839 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-317 - MEDIATION SOCIALE - CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADDAP 13. -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)